

Extension du quai de Radicatel

Le terminal de Radicatel situé sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville (76) est un site stratégique pour le développement économique à l'échelle régionale. Des études menées, notamment en partenariat avec Caux Seine Agglo, ont confirmé son potentiel et son attractivité mais aussi la nécessité de le moderniser.

Publié le 19/07/2023 - Mis à jour le 4/02/2025

L'activité actuelle

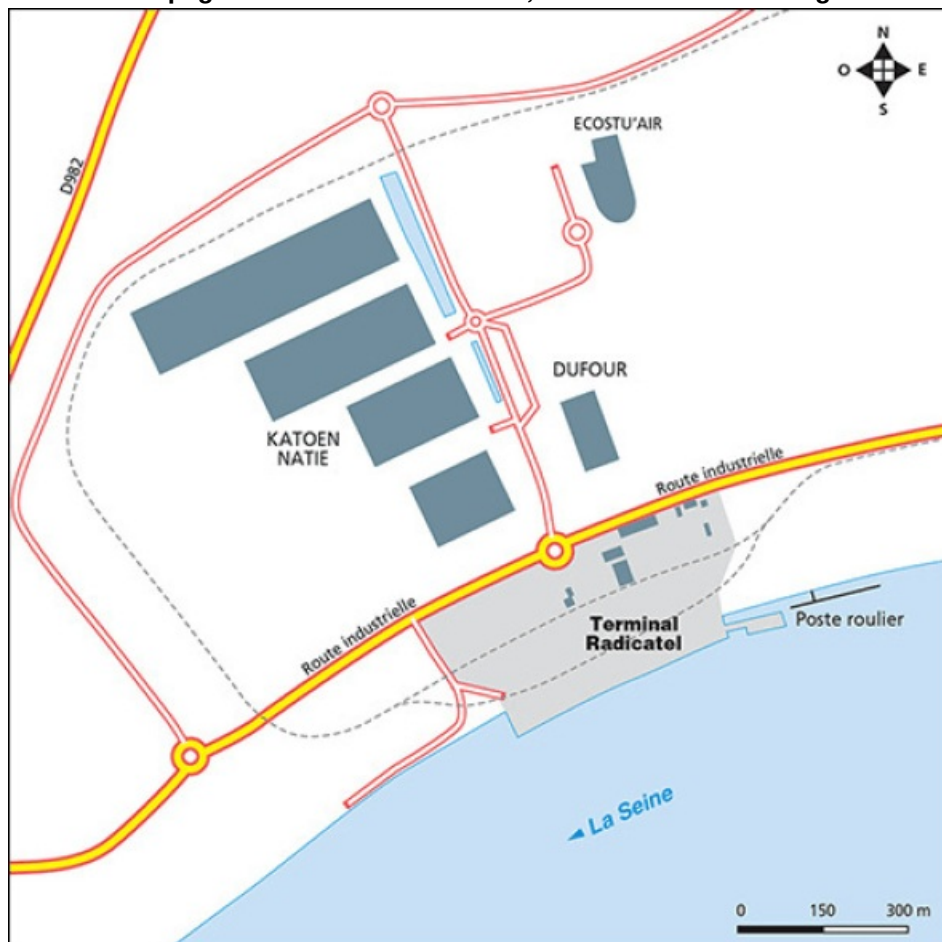
Radicatel développe aujourd'hui les trafics de conteneurs (ligne régulière Streamlines Europe Antilles), de colis lourds (éoliennes) et de vracs solides. Le terminal permet de traiter 650 000 tonnes de marchandises par an.

Les opportunités de développement

Située à proximité de Radicatel, la zone industrielle de Port-Jérôme est en plein développement. Elle accueillera prochainement le **cluster industriel Plastic Valley, dédié au recyclage et à la production de plastiques renouvelables de nouvelle génération**, et structuré autour des futures usines Futerro et Eastman.

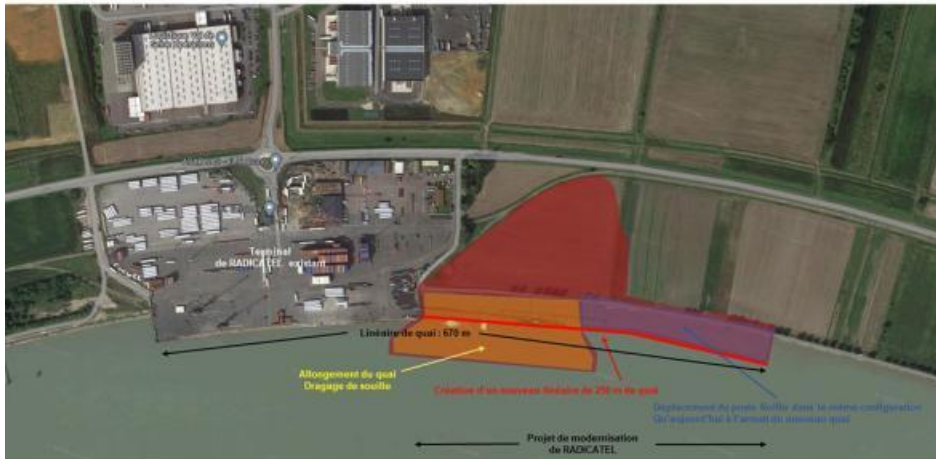
La construction d'une usine de production d'hydrogène - le projet H2V Normandy - et la création d'une station terrestre multi-carburants vont également permettre d'offrir de nouveaux services.

Afin d'accompagner l'essor de ce territoire, HAROPA PORT envisage l'extension du quai de Radicatel.



Vue d'ensemble du terminal de Radicatel avant projet

Le projet



Carte du projet d'extension du quai de RADICATEL

Carte du projet d'extension du quai de Radicateel

Les travaux d'extension visent à **augmenter les capacités d'accueil, de manutention et de stockage des marchandises chargées et déchargées à Radicateel**, en portant le **nombre de mètres linéaires du quai de 400 à 620**. Plus largement, la souille du futur quai serait également mis au gabarit du chenal approfondi.

En détails :

- création d'un nouveau linéaire de **220 m de quai** ;
- déplacement du poste à **quai ro/ro** à l'amont du nouveau quai ;
- pose de **ducs d'Albe** d'accostage et d'amarrage ;
- installation de **nouveaux points d'amarrage** à terre et adaptation des bollards existants.

Ainsi, **les clients implantés autour du terminal de Radicateel pourraient bénéficier de capacités nautiques de premier plan.**

Du 17 juin 2024 - 9h au 18 juillet 2024 - 17h, une enquête publique a été organisée pour informer et recueillir les observations du public sur l'extension du quai de Radicateel. Le 16 octobre 2024, la préfecture de Seine-Maritime a délivré une autorisation environnementale, validant ainsi le projet.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'enquête publique sur le [registre numérique d'enquête publique](#).

La concertation sur le projet

En vertu de l'article L.121-17 du Code de l'Environnement, la direction territoriale de Rouen a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable du public selon les modalités librement fixées et dans le respect des articles L.121-16 et R.121-19 et suivants du même Code.

Cette concertation préalable du public, organisée du 1^{er} au 31 mars 2021, a permis de faire remonter les enjeux de ce projet portés par les riverains et les parties prenantes de façon à les intégrer en amont dans la conception du projet.

A l'issue de la concertation (du 1^{er} au 31 mars 2021), un bilan a été rendu public avec une synthèse des observations, les propositions présentées, les évolutions du projet résultant de cette concertation.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00